

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141106-2014_B441-DE
Date de télétransmission : 13/11/2014
Date de réception préfecture : 13/11/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B441

OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Attribution de subventions aux associations à caractère agricole

Le 6 novembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 31 octobre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à FREGEAC Olivier – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à LAGIER Robert – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque, donne pouvoir à MEÏ Roger

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

05_4_02

BUREAU DU 6 NOVEMBRE 2014

Rapporteur : Christian BURLE

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Agriculture

Objet : Attribution de subventions aux associations à caractère agricole
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'attribution d'une subvention de 4.000 € à l'association « Jeunes agriculteurs des Bouches-du-Rhône » pour l'année 2014.
Cette demande de subvention a reçu un avis favorable de la Commission Développement économique et emploi du 21 octobre 2014.

Exposé des motifs :

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a mis en place une politique d'aide aux associations à caractère agricole dans le but de participer au développement de l'agriculture sur le territoire communautaire et de promouvoir les produits du terroir.

Les associations qui sollicitent le soutien financier de la CPA doivent répondre aux critères définis par délibération n° 2012_A131 du 12 juillet 2012 (voir annexe 1)

La fiche de synthèse de l'association est jointe en annexe, ainsi que le budget prévisionnel 2014 de l'action subventionnée.

L'association sollicite l'aide de la CPA pour l'accompagnement post-installation des nouveaux agriculteurs, pendant les trois années suivant leur installation.

De fait, durant la période de démarrage de l'activité agricole, la pérennité et la viabilité de l'exploitation sont fragiles. Le jeune agriculteur est directement confronté aux interrogations (techniques, économiques, administratives) émanant de ses nouvelles responsabilités, aux ajustements et réorientations éventuelles de son projet, à l'évaluation de son activité et à certaines démarches administratives qui lui sont étrangères.

C'est pour pallier cette situation que JA 13 a mis en place en 2007 ce dispositif d'accompagnement, qui est unique au niveau national : informer, former et sensibiliser les nouveaux agriculteurs avec l'appui d'un conseiller d'entreprise alloué spécifiquement à cette tâche.

Il s'agit de faire prendre au nouvel installé de la hauteur pour piloter et sécuriser son projet, afin d'atteindre ses objectifs techniques et économiques et devenir autonome. Il s'agit également de prévenir l'accroissement du nombre d'agriculteurs en difficulté et obligés contre leur gré d'arrêter leur activité.

A ce jour, 40 agriculteurs sont accompagnés, dont 10 en Pays d'Aix.

N° GU	Association	Manifestation et date	Subvention N-1 en €	Budget global de l'action en €	Subvention sollicitée en €	Subvention proposée par la commission thématique en €	Taux de couverture de la subvention
752	JEUNES AGRICULTEURS DES BOUCHES-DU-RHON	Accompagnement post-installation des nouveaux agriculteurs	4.000	51.729	4.000	4.000	7,73%
					TOTAL	4.000	

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2012_A131 du Conseil communautaire du 12 juillet 2012 modifiant les critères d'attribution de subventions aux associations oeuvrant dans le domaine agricole ;

VU la délibération n° 2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014

déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Développement économique et emploi du 21 octobre 2014,

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement à l'association « Jeunes agriculteurs des Bouches-du-Rhône » d'une subvention de 4.000 € ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée sur la ligne 3D-92-6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

ANNEXE 1

Critères votés lors du conseil communautaire du 24 juin 2010 Délibération 2010-A099	Critères complétés lors du conseil communautaire du 12 juillet 2012 Délibération 2012-A131
1. Caractère agricole	
<ul style="list-style-type: none"> - « les associations doivent avoir un caractère agricole » - « les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles ». 	<ul style="list-style-type: none"> - L'action doit relever de champs d'intervention généraux de l'agriculture du Pays d'Aix (en référence aux principes édictés dans la « Charte agricole du Pays d'Aix ») et permettre la mise en avant d'au moins un des objectifs suivants : > Renforcement de la performance économique des exploitations agricoles du Pays d'Aix : <ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître et reconnaître l'agriculture du Pays d'Aix - Promouvoir l'agriculture du Pays d'Aix - Améliorer la valorisation et la commercialisation des productions agricoles du Pays d'Aix. > Respect des équilibres territoriaux et environnementaux par le maintien dynamique des espaces agricoles : <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès au foncier pour les agriculteurs - Maintenir de manière dynamique les surfaces agricoles à leur niveau actuel - Développer le rôle de l'agriculture en faveur de l'environnement.
2. « Statut » de l'association	
<ul style="list-style-type: none"> - « le siège social de l'association doit se trouver sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix et/ou l'opération qui fait l'objet de la demande de subvention doit se dérouler sur le territoire de la Communauté ». 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>L'opération qui fait l'objet de la demande de subvention doit se dérouler sur le territoire de la Communauté</i> ou faire la promotion du territoire du Pays d'Aix. - Si l'événement se déroule sur plusieurs communes, un minimum des 2/3 des communes concernées doivent se situer sur le territoire du Pays d'Aix. - L'association devra justifier au minimum du soutien d'une commune du Pays d'Aix. - L'association doit justifier d'au moins un an d'existence légale.
3. Intérêt communautaire (pour les subventions de fonctionnement)	
/	<ul style="list-style-type: none"> - L'événement proposé doit drainer une activité et des retombées économiques et médiatiques pour le Pays d'Aix. Il doit être vecteur de promotion du territoire. Exemple de critères mesurables favorisant cette promotion (l'association doit répondre à au moins 2 de ces critères): <ul style="list-style-type: none"> > nuitées hôtelières engendrées > consommation dans les commerces et/ou restaurants > consommation de produits locaux > campagne de communication (avec présence du logo de la CPA sur les supports) > manifestations avec présence et/ou participation du public requise.
4. Financement	
<ul style="list-style-type: none"> - « la subvention de la CPA sera plafonnée à hauteur de 40% du budget prévisionnel, sauf 	<ul style="list-style-type: none"> - Le montant de la subvention demandé doit être en cohérence avec le budget global de l'association. - Toute association qui fait une demande de subvention à la CPA

dérogations exceptionnelles ».	doit solliciter le financement d'un ou plusieurs autres partenaires publics ou privés.
5. Reconstitution de la subvention	
- « l'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année sur l'autre ».	<p>- Si l'association sollicite plusieurs années de suite la CPA, le montant de la subvention de l'année n+1 ne pourra être supérieur à 15% du montant de l'année n.</p> <p>- Si l'événement a déjà été subventionné les années précédentes par d'autres Directions de la CPA, il ne pourra être accordé aucune aide à l'association.</p> <p>*Rappel : aucune demande ne pourra être examinée en l'absence des rapports d'activités et bilans financiers de l'action de l'année n-1.</p>
6. Communication	
/	<p>- L'association s'engage à apposer systématiquement le logo de la CPA sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation de son opération. Le logo de la CPA est téléchargeable sur le site de la Communauté du Pays d'Aix www.agglo-paysdaix.fr</p> <p>- Une validation de principe (vérification du respect de la Charte graphique) sera effectuée par le Service agriculture. Les maquettes devront donc être transmises au Service avant impression des supports pour bon à tirer.</p>
7. Dérogations, exceptions	
/	Le Président de la Communauté du Pays d'Aix se réserve la possibilité de soumettre à l'examen de la Commission « interventions économiques » toute demande de subvention, que l'intérêt du territoire semblera justifier.

Fiche association et budget prévisionnel

DOSSIER N°	2014-752	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	103075	14 octobre 2014	06 novembre 2014	

JEUNES AGRICULTEURS DES BDR (JA 13)

PRÉSIDENTS	Messieurs Jérôme MAZELY et Antoine BONFILLON
SIÈGE	AIX-EN-PROVENCE
OBJET DE L'ASSOCIATION	<p>Le but de JA 13 est d'œuvrer pour le renouvellement des générations en agriculture à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'information et la formation sans condition d'adhésion à JA 13 de tous les porteurs de projet d'installation comme agriculteur, ainsi que de tous les nouveaux agriculteurs ▪ La promotion du métier d'agriculteur ▪ L'animation du monde rural ▪ La représentation et la défense des intérêts des jeunes agriculteurs ▪ Le suivi administratif et économique des nouveaux agriculteurs
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite l'aide de la CPA pour l'accompagnement post-installation des nouveaux agriculteurs, pendant les trois années suivant leur installation.</p> <p>De fait, durant la période de démarrage de l'activité agricole, la pérennité et la viabilité de l'exploitation sont fragiles. Le jeune agriculteur est directement confronté aux interrogations (techniques, économiques, administratives) émanant de ses nouvelles responsabilités, aux ajustements et réorientations éventuelles de son projet, à l'évaluation de son activité et à certaines démarches administratives qui lui sont étrangères.</p> <p>C'est pour pallier cette situation que JA 13 a mis en place en 2007 ce dispositif d'accompagnement, qui est unique au niveau national : informer, former et sensibiliser les nouveaux agriculteurs avec l'appui d'un conseiller d'entreprise alloué spécifiquement à cette tâche.</p> <p>Il s'agit de faire prendre au nouvel installé de la hauteur pour piloter et sécuriser son projet, afin d'atteindre ses objectifs techniques et économiques et devenir autonome. Il s'agit également de prévenir l'accroissement du nombre d'agriculteurs en difficulté et obligés contre leur gré d'arrêter leur activité.</p> <p>A ce jour, 40 agriculteurs sont accompagnés, dont 10 en Pays d'Aix.</p>
AUTRES PARTENAIRES	Cg13 = 18.000 € AUTRES COMMUNAUTES DE COMMUNES = 12.200 € PARTENAIRES PRIVES = 8.000 €

DONNEES FINANCIERES

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014	51.729 €	MONTANT DEMANDÉ POUR 2014	4.000 €
MONTANT PROPOSÉ PAR LA COMMISSION	4.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	7,73 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	72.296 € au 30/09/2013	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2013	51.567
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2013	4.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	7,76 %
OBSERVATIONS			
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	126.698 € (arrêté au 30/09/2013)		
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			NON

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	-> 1 Janvier au 31 Décembre 2013
Lieu(x) de réalisation	-> Pays d'Aix et autres Communautés de Communes du Département
Contenus et objectifs de l'action	-> Accompagnement économique, administratif et technique de ^{Nouveaux} agriculteurs
Public(s) ciblé(s)	-> Nouveaux agriculteurs (Age < 40 ans, début d'activité < 5 ans)
Nombre de participants / exposants	-> Jeunes Agriculteurs 13 et Partenaires habituels (140 personnes techniques)
Nombre de spectateurs / visiteurs	-> 45 agriculteurs dont 15 dans le pays d'Aix.
Durée de l'action	-> Annuelle
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	-> oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription :100 €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	1960	Ressources propres	9529
Achats	960	Vente	
Prestations de services		Autres produits : Auto-financement	5529
Matières et fournitures	1000	Cotisations -> par les agriculteurs accompagnés	4000
Services extérieurs	4136	Subventions demandées :	42200
Locations	3786	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances	350	Département (s) <u>Conseil Général</u>	18000
Autres Services extérieurs	8156	Commune (s)	
Honoraires	1255	Communauté du Pays d'Aix	4000
Publicité <u>Frais Postaux & Télécommunication</u>	1381	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	5520	<u>Autres Communautés de Communes</u>	12200
Charges de personnel	37315	<u>CCVBA, ACCM, Agropolis Provence, SARVOEST (nom)</u>	
Salaires bruts	24628	Fonds Européens	
Autres charges de personnel	12687	Emplois Aïdés (ex CNASEA)	
Autres frais généraux	162	Autres recettes attendues (à détailler)	
		<u>G.R.O.P.A.M.A.</u>	8000
		<u>C.R.E.D.I.T. AGRICOLE</u>	
TOTAL CHARGES :	51729	TOTAL PRODUITS :	51729

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :
La subvention demandée à la CPA de 4.000,€ représente ... 7,73 ... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Aix-en-Provence Le 26/11/2013

Cachet de l'Association :


JEUNES AGRICULTEURS des BDR
Maison des Agriculteurs - 22 av. H. Pontier
13626 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1
Tél. : 04 42 23 31 19 - Fax : 04 42 21 94 47

OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Attribution de subventions aux associations à caractère agricole

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée par la délibération n°2014_A184 du 14 octobre 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

13 NOV. 2014

